



Conseil économique et social

Distr. générale
23 septembre 2016
Français
Original : anglais

Fonds des Nations Unies pour l'enfance Conseil d'administration

Recueil des décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2016

<i>Décision</i>	<i>Page</i>
Première session ordinaire, du 2 au 4 février 2016	
2016/1 Descriptifs de programme de pays	2
2016/2 Prorogation de programmes de pays en cours	2
2016/3 Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2016	2
Session annuelle, du 14 au 16 juin 2016	
2016/4 Descriptifs de programme de pays	4
2016/5 Rapport de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique intégré pour 2014-2017 et rapport annuel du Directeur général pour 2015: exécution et résultats obtenus, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	4
2016/6 Prorogation de programmes de pays en cours	5
2016/7 Rapports d'évaluation, vues de l'Administration et suite donnée par l'Administration	6
2016/8 Audit interne et investigations	6
2016/9 Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2014-2017	7
Deuxième session ordinaire, du 14 au 16 septembre 2016	
2016/10 Descriptifs de programme de pays	9
2016/11 Examen des résultats de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) en passe d'entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé	10
2016/12 Prolongation de programmes de pays en cours	11
2016/13 Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2016-2019	12
2016/14 Programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2017	13



Première session ordinaire

2016/1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Argentine, l'Azerbaïdjan, l'Éthiopie, l'Iraq, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie et l'Uruguay (E/ICEF/2016/P/L.1 à L.7) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 9 au 27 novembre 2015, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, accompagnés d'un budget indicatif global, concernant l'Argentine, l'Azerbaïdjan, l'Éthiopie, l'Iraq, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie et l'Uruguay (E/ICEF/2016/P/L.1 à L.7).

*Première session ordinaire
2 février 2016*

2016/2

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

Note que, sur approbation du Directeur général, les programmes de pays du Ghana, du Malawi et d'Oman ont été prorogés pour un an, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau figurant dans le document E/ICEF/2016/P/L.8.

*Première session ordinaire
3 février 2016*

2016/3

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2016

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'année budgétaire 2016 (activités entreprises à des fins spéciales)

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2016 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) un budget pour les activités entreprises à des fins spéciales d'un montant de 149 millions de dollars, réparti comme suit.

(millions de dollars des États-Unis)

Charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes aux mises de fonds	60
Autres charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds dans le secteur privé	46
Total des charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	106
Charges à des fins spéciales (autres ressources) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	43
Total des charges à des fins spéciales	149

2. *Autorise* l'UNICEF à :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 2 du document E/ICEF/2016/AB/L.1, et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2016.

B. Produits prévus au budget pour 2016

Le Conseil d'administration

Note que le montant des produits prévu au budget de la Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, s'élève à 1,44 milliard de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 2 du document E/ICEF/2016/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 60 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2016;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 10,6 millions de dollars (soit 10 % des crédits ouverts pour les activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires) pour le mois de janvier 2017, à imputer sur le budget annuel de la Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé pour 2017;

3. *Souligne* qu'il convient de continuer de mener la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé pour l'UNICEF en stricte conformité avec les directives, règles et règlements établis de l'UNICEF;

4. *Rappelle* que les fonds provenant de collectes de fonds et partenariats dans le secteur privé doivent être affectés en fonction des priorités de développement des pays de programme figurant dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 et dans le descriptif de programme de pays;

5. *Souligne* que l'UNICEF doit continuer d'appliquer intégralement et en temps voulu toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en particulier celles qui ont trait aux activités de collecte de fonds et à la gestion des comités nationaux pour l'UNICEF;

6. *Prie* l'UNICEF de faire figurer dans le rapport de la Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé, présenté chaque année à sa deuxième session ordinaire, des renseignements détaillés sur ses activités relatives à ses relations avec le monde des entreprises et sur les résultats obtenus dans les trois domaines suivants : collecte de fonds; droits de l'enfant et entreprises; et collaboration non financière.

*Première session ordinaire
3 février 2016*

Session annuelle

2016/4

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Bangladesh et le Soudan du Sud (E/ICEF/2016/P/L.10 et L.9) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 21 mars au 8 avril 2016, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, accompagnés d'un budget indicatif global, concernant le Bangladesh et le Soudan du Sud (E/ICEF/2016/P/L.10 et L.9).

*Session annuelle
15 juin 2016*

2016/5

Rapport de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique intégré pour 2014-2017 et rapport annuel du Directeur général pour 2015 : exécution et résultats obtenus, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique intégré pour 2014-2017 et rapport annuel du Directeur général pour 2015 : exécution et résultats obtenus, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (E/ICEF/2016/6 et Add.1 et 2);

2. *Approuve* le cadre de résultats révisé du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2014-2017 (E/ICEF/2016/6/Add.2);

3. *Salue* l'importance du travail accompli et des résultats de l'action humanitaire de l'UNICEF en 2015 dans le cadre du Plan stratégique pour 2014-2017 et prend note du Sommet mondial sur l'action humanitaire et de l'évolution du contexte de l'intervention humanitaire;

4. *Prie* l'UNICEF de poursuivre l'exécution du Plan stratégique pour 2014-2017, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et des recommandations figurant dans le rapport de l'examen de mi-parcours en réponse aux objectifs de développement durable;

5. *Décide* de transmettre le rapport annuel au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des orientations communiquées par les délégations à la présente session;

6. *Prie* l'UNICEF de préparer son prochain plan stratégique, en consultation totale avec le Conseil d'administration, en tenant pleinement compte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, d'autres documents arrêtés au niveau intergouvernemental, du texte issu de l'examen quadriennal complet en 2016 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ainsi que des conclusions et enseignements tirés de l'examen à mi-parcours et lui demande également de présenter un plan de route à sa seconde session ordinaire de 2016 en vue des consultations prévues préalablement au prochain plan stratégique;

7. *Prie instamment* l'UNICEF de lui fournir à la prochaine session annuelle une analyse plus poussée des liens existant entre les ressources financières planifiées, les dépenses effectives et les résultats obtenus.

*Session annuelle
16 juin 2016*

2016/6

Prorogation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prorogations d'un an des programmes de Cabo Verde, du Chili, du Gabon, du Kirghizistan, de la Mauritanie, de la République centrafricaine, de la République dominicaine et de l'Ukraine, approuvées par le Directeur général, comme indiqué dans le tableau 1 du document E/ICEF/2016/P/L.11;

2. *Approuve* la deuxième prorogation d'un an des programmes du Burkina Faso et du Yémen, ainsi que la prorogation de deux ans des programmes des Philippines et du Sénégal, comme indiqué dans le tableau 1 du document E/ICEF/2016/P/L.11.

*Session annuelle
16 juin 2016*

2016/7

**Rapports d'évaluation, vues de l'Administration et suite donnée
par l'Administration**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel pour 2015 sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2016/11);

2. *Prie* l'UNICEF d'inclure un aperçu thématique et géographique de la portée des évaluations dans son prochain rapport annuel;

3. *Prie instamment* l'UNICEF d'accélérer la réalisation de l'objectif consistant à affecter à l'évaluation 1 % au moins de l'ensemble de ses dépenses liées aux programmes, conformément à la politique d'évaluation révisée du Fonds (E/ICEF/2013/14), tout en prenant acte des progrès accomplis sur cette voie, et prie l'UNICEF de présenter, à la deuxième session ordinaire de 2016, un plan pour atteindre cet objectif;

4. *Note avec préoccupation* que le pourcentage d'évaluations de l'UNICEF ayant fait l'objet d'une réponse officielle de l'Administration est plus faible que prévu, prie instamment l'UNICEF de faire en sorte, en priorité, que des réponses de l'Administration soient fournies en temps voulu et d'améliorer le taux d'application des recommandations d'évaluation convenues, et prie l'UNICEF de lui faire rapport à sa prochaine session annuelle;

5. *Prie* l'UNICEF, en collaboration avec les autres entités du système des Nations Unies pour le développement, d'appuyer, à la demande, le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation, conformément à la résolution 69/237 de l'Assemblée générale.

*Session annuelle
16 juin 2016*

2016/8

Audit interne et investigations

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de 2015 que lui a soumis le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF (E/ICEF/2016/AB/L.3);

2. *Se félicite* de l'inclusion, dans ledit rapport annuel, d'une opinion d'audit limitée concernant l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNICEF et constate avec satisfaction que des notes généralement satisfaisantes ont été attribuées aux fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle;

3. *Note avec satisfaction* l'amélioration de la transparence de l'organisation découlant de la divulgation des audits internes de l'UNICEF, conformément à sa décision 2012/13;

4. *Constata avec satisfaction* que des données concernant les mesures disciplinaires ou administratives prises à l'encontre de fonctionnaires ayant commis des fautes sont incluses dans le rapport et engage l'administration à faire en sorte que tout auteur d'actes répréhensibles soit amené à en répondre;

5. *Prend note* des faiblesses chroniques constatées dans plusieurs domaines, notamment ceux de la gestion axée sur les résultats et de l'établissement de rapports, de la gouvernance et de la responsabilité et de l'approvisionnement et de la logistique, accueille avec satisfaction les informations données par l'administration en ce qui concerne les mesures prises pour y remédier et demande instamment à celle-ci de poursuivre et de redoubler les efforts qu'elle déploie pour résoudre ces problèmes et d'inclure dans ses rapports futurs des renseignements concernant l'impact des mesures prises à cet effet;

6. *Prend note avec préoccupation* du faible montant des recouvrements de fonds détournés dont il est fait état et demande instamment à l'administration de s'attaquer à cette question en priorité, notamment en déterminant quels sont les obstacles au recouvrement rapide des fonds détournés;

7. *Constate avec préoccupation* que la fraude et l'usage abusif par des tierces parties de fonds affectés à des programmes continuent d'être des problèmes chroniques et se sont aggravés en 2015, et demande instamment à l'UNICEF de s'attacher à y remédier en priorité, notamment en augmentant la capacité interne de gérer les partenaires d'exécution.

*Session annuelle
16 juin 2016*

2016/9

Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2014-2017, effectué en réponse à la demande faite par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/20;

2. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2014-2017;

3. *Approuve* le plan de ressources intégré révisé comme cadre financier du Plan stratégique pour 2014-2017, sur la base des projections des ressources disponibles, de leur utilisation et des fonds de roulement nécessaires à la liquidité;

4. *Constate* que l'UNICEF a intégré la méthode de budgétisation axée sur les résultats dans son budget intégré, et le prie d'améliorer l'analyse des écarts entre les dépenses et les estimations prévisionnelles;

5. *Note et approuve* la proposition faite par l'UNICEF de maintenir les budgets suivants tels qu'ils ont été initialement approuvés dans la décision 2013/20 :

a) Pour le programme mondial et régional, un budget de 180 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des ressources disponibles, et un montant plafond de 528,4 millions de dollars, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues, pour la période 2014-2017;

b) Un crédit d'un montant de 1 978,1 millions de dollars pour le budget institutionnel de 2014-2017 destiné à couvrir les coûts des activités en faveur de

l'efficacité du développement, de la coordination du système des Nations Unies pour le développement, des activités de gestion et, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, des investissements en capital, sachant que le montant révisé prévu des crédits est de 1 039,3 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et de 938,8 millions de dollars provenant du recouvrement des coûts au titre des autres ressources;

c) En sus des crédits de 1 978,1 millions de dollars, le projet de financement du budget institutionnel à hauteur de 116,4 millions de dollars au moyen des autres ressources pour les activités en faveur de l'efficacité du développement et la coordination des initiatives de développement des Nations Unies, sous réserve que les contributions aux autres ressources aient été reçues;

6. *Note* que, dans le cadre des activités entreprises à des fins spéciales, il est prévu d'employer les ressources pour :

a) Les montants demandés dans les conditions prévues par le Règlement financier de l'UNICEF pour rembourser les coûts de gestion par l'UNICEF de comptes spéciaux ouverts pour d'autres parties, notamment le service des achats et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'égard des enfants;

b) La collecte de fonds dans le secteur privé, pour laquelle un budget sera présenté au Conseil d'administration pour examen et approbation chaque année à sa première session ordinaire;

7. *Prie* le Directeur général de :

a) Fournir des informations financières effectives selon la présentation du plan de ressources intégré et évaluer les résultats au regard du budget intégré dans le rapport annuel qu'il lui présente;

b) Lui soumettre pour approbation un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa seconde session ordinaire, après avoir examiné les prévisions financières sur lesquelles il s'appuie;

c) Faire figurer dans les rapports qu'il lui soumet chaque année une liste de dérogations à l'application des taux de recouvrement des coûts aux contributions des donateurs;

8. *Prend acte* des progrès accomplis par l'UNICEF dans la rationalisation des coûts grâce à la mise en œuvre du principe de recouvrement, note que l'UNICEF devrait progresser encore et engage les bailleurs à respecter strictement ce principe entériné par le Conseil d'administration dans sa décision 2013/5;

9. *Rappelle* sa décision 2013/5 et attend avec intérêt les conclusions de l'évaluation externe et indépendante de la cohérence et de la rationalité de la méthode de recouvrement des coûts avec la résolution 67/226 de l'Assemblée générale;

10. *Prend note* des arguments présentés pour justifier la création de 10 postes de directeur additionnels;

11. *Approuve* le fait de donner au Directeur général l'autorisation de proposer une réserve de 10 nouveaux postes de directeur pour la période 2016-2017, à imputer sur le budget institutionnel approuvé pour 2014-2017, et prie le Directeur

général de lui faire rapport à ce sujet lors de la présentation et de l'examen de prochains projets de budget intégré;

12. *Invite* l'UNICEF à collaborer avec les autres entités du système des Nations Unies afin d'adopter une approche intégrée de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba;

13. *Prie* l'UNICEF, en concertation avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes s'il y a lieu, de faire fond sur les enseignements tirés du budget intégré pour 2014-2017 lors de l'établissement du budget intégré pour 2018-2021.

Session annuelle
16 juin 2016

Deuxième session ordinaire

2016/10

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Albanie, le Belize, le Brésil, la Côte d'Ivoire, la Croatie, l'Érythrée, la Gambie, le Honduras, la Jamaïque, le Liban, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, le Mozambique, Oman, le Pérou, la République démocratique populaire lao, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad, la Thaïlande et le Viet Nam, et les descriptifs de programme multipays pour les Caraïbes orientales (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago) et pour le Guyana et le Suriname (E/ICEF/2016/P/L.12 – E/ICEF/2016/P/L.36) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 21 juin au 11 juillet 2016, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays;

2. *Approuve*, selon la procédure d'approbation tacite et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour l'Albanie, le Belize, le Brésil, la Côte d'Ivoire, la Croatie, l'Érythrée, la Gambie, le Honduras, la Jamaïque, le Liban, le Maroc, la Mongolie, le Monténégro, le Mozambique, Oman, le Pérou, la République démocratique populaire lao, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad, la Thaïlande et le Viet Nam, ainsi que les descriptifs de programme multipays pour les Caraïbes orientales (Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Barbade, Dominique, Grenade, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago) et pour le Guyana et le Suriname (E/ICEF/2016/P/L.12 – E/ICEF/2016/P/L.36).

Deuxième session ordinaire
15 septembre 2016

2016/11

Examen des résultats de l'UNICEF dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) en passe d'entrer dans la catégorie des pays à revenu élevé

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'examen préparé par l'UNICEF;
2. *Réaffirme* qu'il importe de concentrer la majeure partie de l'appui de l'UNICEF sur les pays les moins avancés, dans le cadre duquel les pays les moins avancés doivent recevoir au moins 60 % des ressources ordinaires et les pays de l'Afrique subsaharienne au moins 50 % des ressources ordinaires, comme énoncé dans la décision 1997/18 du Conseil d'administration, et note que les programmes de l'UNICEF dans les pays à revenu faible et intermédiaire devraient être convenus sans exiger particulièrement de collecte de fonds de la part de ces pays, même si celle-ci doit être envisagée et encouragée;
3. *Se félicite* de l'importante contribution de l'UNICEF et des comités nationaux pour l'UNICEF aux résultats en faveur des enfants défavorisés dans les pays à revenu élevé, prenant note de la pertinence de ces travaux dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant et des objectifs de développement durable;
4. *Note* que les activités menées par l'UNICEF dans les pays à revenu élevé peuvent contribuer à un financement accru et diversifié pour l'ensemble de l'organisation, et note également qu'il importe d'assurer la viabilité financière, conformément à la décision 2015/3;
5. *Prend note* de l'hétérogénéité des pays à revenu élevé et invite l'UNICEF à continuer d'avoir recours à la meilleure méthode possible pour obtenir des résultats concrets en faveur des enfants les plus désavantagés, en fonction du contexte national des pays à revenu élevé, notamment en œuvrant de concert avec d'autres organismes des Nations Unies et les comités nationaux, par l'intermédiaire des bureaux et des programmes de pays de l'UNICEF, des bureaux et programmes multipays, ou des programmes mondial et régionaux, ou encore, par l'intermédiaire d'autres mécanismes pouvant être mis au point et à l'épreuve, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration;
6. *Réitère* l'invitation adressée à l'UNICEF et aux pays qui sont passés dans la catégorie des pays à revenu élevé d'élaborer des descriptifs de programme de pays ou des documents de programme multipays pour examen et suite à donner de la part du Conseil d'administration, lorsque la pérennisation d'un programme de pays est perçue à la fois par le Gouvernement et l'UNICEF comme la méthode la plus adaptée compte tenu de ce qui suit : a) l'importance de tenir compte du contexte national; et b) l'importance de veiller à ce que les investissements en faveur des pays passés dans la catégorie des pays à revenu élevé entraînent une augmentation nette des ressources de programme disponibles pour les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire;
7. *Prend note* des directives existantes concernant les descriptifs de programme de pays et invite à réfléchir à d'éventuels scénarios en vue de définir d'autres approches et d'assurer la viabilité financière à long terme dans le cadre de ces documents pour les pays qui sont passés dans la catégorie de pays à revenu élevé;

8. *Encourage* l'UNICEF à envisager les différents aspects du bien-être de l'enfant à mesure que l'organisation prépare son évaluation du système d'allocation des ressources en vue de l'examen du Conseil d'administration en février 2017, en tenant compte des objectifs de développement durable afin d'élaborer des critères pour mesurer les progrès du développement durable qui complètent ceux du produit intérieur brut, et note que la politique actuelle de l'UNICEF d'allocation des ressources ordinaires aux programmes prend en compte la population infantile, le taux de mortalité des moins de 5 ans et le revenu national brut par habitant;

9. *Prie* l'UNICEF de prendre en considération et de tenir compte des données d'expérience et des enseignements tirés dans les pays à revenu élevé lors de l'élaboration du nouveau Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021, en conformité avec le prochain examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030;

10. *Prie également* l'UNICEF d'inclure dans l'examen à mi-parcours de son Plan stratégique pour la période 2018-2021 une évaluation de son engagement dans les pays à revenu élevé, en consultation avec le Conseil d'administration, en tenant compte des données d'expérience et fournissant une analyse de la viabilité financière;

11. *Prie en outre* qu'il soit rendu compte de cette question dans le dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 et prie l'UNICEF de fournir régulièrement des données ventilées pour les différents contextes nationaux sur les ressources utilisées et les fonds obtenus ou produits grâce aux activités menées dans ces différents contextes.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2016*

2016/12

Prolongation de programmes de pays en cours

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la prolongation, pour deux mois, du programme de pays d'Haïti, de la première prolongation d'un an du programme régional pour les femmes et les enfants palestiniens dans l'État de Palestine, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne et de la première prolongation d'un an du programme de pays du Soudan, qui ont été approuvées par le Directeur général de l'UNICEF, comme indiqué au tableau 1 du document portant la cote E/ICEF/2016/P/L.37;

2. *Approuve* la prolongation pour deux mois du programme de pays du Botswana, qui fait suite à une prolongation de deux ans, ainsi qu'une deuxième prolongation consécutive d'un an des programmes de pays du Malawi et de la Somalie, une deuxième prolongation consécutive de deux ans du programme de pays du Burundi et une troisième prolongation consécutive d'un an du programme de pays de la Libye, comme indiqué au tableau 2 du document portant la cote E/ICEF/2016/P/L.37.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2016*

2016/13

Plan stratégique de l'UNICEF : prévisions financières actualisées pour la période 2016-2019

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières pour 2016-2019 figurant dans le document E/ICEF/2016/AB/L.6, qui représentent un cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Note* l'importance des ressources ordinaires, qui demeurent le socle de l'appui apporté par l'UNICEF aux pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, ainsi qu'à la cohérence et à l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement;

3. *Constate* avec une vive inquiétude la baisse continue des contributions au titre des ressources ordinaires et le déséquilibre croissant entre les ressources ordinaires et les autres ressources;

4. *Approuve* le cadre de ressources intégré des prévisions financières pour la période 2016-2019 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 1,47 milliard de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires en 2017, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables;

5. *Prie* l'UNICEF de fournir des mises à jour annuelles au Conseil d'administration sur les progrès accomplis dans le financement de ses réserves pour les prestations dues au personnel;

6. *Prie également* l'UNICEF de lui présenter, en collaboration avec les autres fonds et programmes concernés et conformément à la décision 2013/9, l'ensemble des renseignements demandés sur le recouvrement des coûts, et ce à temps pour qu'il puisse les intégrer aux consultations sur le Plan stratégique pour la période 2018-2021 et le Budget intégré pour la même période, à sa session annuelle de 2017;

7. *Met de nouveau l'accent* sur la nécessité d'éviter le recours aux ressources ordinaires pour subventionner des activités financées par les autres ressources, et réaffirme que le financement de toutes les dépenses hors programme doit être fondé sur les principes énoncés dans la décision 2013/9 du Conseil d'administration;

8. *Se félicite* de la poursuite du dialogue avec les États Membres sur les questions de financement de l'UNICEF dans le cadre plus large du dialogue structuré sur le financement, notamment sur les moyens de faciliter la diminution de la part des ressources strictement préaffectées au profit des ressources ordinaires, ou de ressources moins strictement affectées/d'utilisation moins restreinte, et exhorte les États Membres à accorder la priorité à la mise à disposition de ressources ordinaires souples, prévisibles, moins strictement affectées et en adéquation avec les résultats attendus du Plan stratégique pour la période 2014-2017;

9. *Prie* l'UNICEF de continuer à renforcer le dialogue structuré sur le financement avec les États Membres, et ce, tout au long de l'année, conformément aux dispositions de la décision 2015/14;

10. *Prie également* l'UNICEF, dans le cadre du débat structuré sur le financement, de continuer d'étudier d'éventuels mesures et dispositifs d'incitation visant à encourager les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire à contribuer davantage, et en priorité, aux ressources ordinaires, de manière à favoriser la transition vers des ressources moins strictement affectées et en adéquation avec le Plan stratégique, à élargir la base des donateurs et à attirer de nouvelles sources de financement, notamment grâce à de nouvelles méthodes de mobilisation de ressources et à de nouvelles formes d'appui venues de sources plus diversifiées;

11. *Souligne* qu'il importe que l'UNICEF participe aux mécanismes de financement commun des Nations Unies dans le contexte de la mise en œuvre collective du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2016*

2016/14

Programme de travail proposé pour les sessions du Conseil d'administration en 2017

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail pour les sessions de 2017 en tant que plan directeur souple et susceptible d'être révisé, au besoin, en cours d'année.

Réunion conjointe des Conseils d'administration du FNUAP, d'ONU-Femmes, du PAM, du PNUD, de l'UNICEF et de l'UNOPS (date à confirmer)

*Première session ordinaire
7-10 février 2017*

*Session annuelle
13-16 juin 2017*

*Deuxième session ordinaire
12-15 septembre 2017*

Questions d'organisation et de procédure

Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil d'administration (D) (janvier 2017)¹

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Feuille de route actualisée et projet de plan stratégique pour la période 2018-2021 (I)

Questions d'organisation et de procédure

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF (D)

Questions d'organisation et de procédure

Projet de programme de travail pour les sessions de 2018 du Conseil d'administration (D)

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :
Descriptifs de programme de pays (D)

¹ Date à confirmer.

Première session ordinaire
7-10 février 2017

Session annuelle
13-16 juin 2017

Deuxième session ordinaire
12-15 septembre 2017

Budgétisation axée sur les résultats et évaluation du système d'allocation des ressources (D)

Rapport de l'UNICEF sur les recommandations du Corps commun d'inspection² (I)

Prorogations des programmes de pays en cours (D)

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021, projet pour examen (I)

Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 (D)

Descriptifs de programme de pays (D)

Prorogations des programmes de pays en cours (D)

Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes pour la période 2014-2017 (I)

Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF (I)

Rapport verbal sur les suites données par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (I)

Coopération au titre des programmes de l'UNICEF :

Plan d'action pour l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 (I)

Descriptifs de programme de pays (D)

Débat structuré sur le financement des résultats attendus du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021 (I)

Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF (I)

Prorogations des programmes de pays en cours (D)

Questions relatives à l'évaluation, à la vérification interne et au contrôle

Questions relatives à l'évaluation, à la vérification interne et au contrôle

Questions relatives à l'évaluation, à la vérification interne et au contrôle

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (I)

Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations entreprises à l'UNICEF, et point de vue de la direction (D)

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (I)

Rapports d'évaluation et suites données par la direction (I)

Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF (I)

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations au Conseil d'administration et suite donnée par la direction (D)

Rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF pour l'année 2016 (I)

² Le rapport est examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF ».

Première session ordinaire
7-10 février 2017

Session annuelle
13-16 juin 2017

Deuxième session ordinaire
12-15 septembre 2017

Questions relatives aux ressources et questions financières et budgétaires

Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2015 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)

Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2017 (D)

Questions diverses

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la session annuelle de 2017

Questions relatives aux ressources et questions financières et budgétaires

Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2015 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)

Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2017 (D)

Questions diverses

Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

Rapports des visites sur le terrain du Conseil d'administration (I)

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la deuxième session ordinaire de 2017

Questions relatives aux ressources et questions financières et budgétaires

Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2018-2021 (D)

Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2018-2021 : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³ (I)

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (I)

Questions diverses

Liste des points de l'ordre du jour provisoire de la première session ordinaire de 2018

Note :

(D) = *Pour décision* : Le secrétariat établit la documentation relative à la question inscrite à l'ordre du jour. Dans le cadre de l'examen de celle-ci, le Conseil d'administration est censé en débattre et prendre une décision.

(I) = *Pour information* : Le secrétariat établit la documentation aux fins d'information. Le Conseil d'administration peut choisir de prendre une décision dans le cadre de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2016*

³ Le rapport est examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Budget intégré de l'UNICEF pour la période 2018-2021 ».